



HAL
open science

L'Après-coup de l'esclavage (Approche psychanalytique)

Philippe Bessière

► **To cite this version:**

Philippe Bessière. L'Après-coup de l'esclavage (Approche psychanalytique). Revue historique de l'océan Indien, 2012, L'esclavage à Bourbon – Nouvelles approches (2011), 09, pp.288-293. hal-03243325

HAL Id: hal-03243325

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03243325>

Submitted on 31 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Après-coup de l'esclavage (Approche psychanalytique)

Philippe Bessière
La Réunion

L'histoire du silence telle que l'appelait de ses vœux Hubert Gerbeau⁸⁶⁰ ce n'est pas le bruit qui l'entoure mais c'est l'avènement d'un Sujet perturbateur : le *Kaf*⁸⁶¹ qu'on ne veut pas voir comme acteur ou narrateur, et que d'aucuns persistent à ne pas vouloir entendre. Pour traduire cette histoire afin de recueillir ce que les subalternes ont fait et ont signifié⁸⁶² il n'est pas possible de se contenter des sources traditionnelles, les Archives départementales qui sont le fourrier habituel des mémoires d'histoire sur La Réunion⁸⁶³.

Si l'on veut se hisser à la hauteur des ambitions de François Furet « qui distingue l'histoire de la publication indistincte de matériaux manuscrits »⁸⁶⁴, il faut, ainsi qu'il le préconise, choisir les faits historiques que l'on utilise et construire ses sources à partir de concepts élaborés. Cela n'est possible, poursuit François Furet, que si l'on renonce au projet démesuré d'histoire totale⁸⁶⁵ que Jacques Le Goff avait voulu prolonger avec l'idée d'objet globalisant⁸⁶⁶. Sur ce point Prosper Eve a raison de me critiquer⁸⁶⁷.

Il n'en reste pas moins que pour rester fidèle à cette réorientation de l'histoire, il s'agit de sérier le problème à étudier et de se donner les moyens de le résoudre de façon raisonnée. Ce problème, nous l'avons identifié depuis les commémorations du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage à La Réunion comme étant la « question *kaf* »⁸⁶⁸ et nous avons eu l'occasion de publier dessus. Il a pris différentes formes, notamment celle d'un déni de l'histoire mais la meilleure façon de le poser pour l'étudier de façon moins empirique est de parler de l'absence du Sujet réunionnais et de son avènement dans l'histoire de La Réunion. L'histoire réunionnaise est en effet placée devant une injonction paradoxale : écrire de l'histoire aux normes

⁸⁶⁰ Hubert Gerbeau, *Les esclaves noirs – Pour une histoire du silence*, Saint-André, Conseil général de La Réunion / Ocean Editions, 1998, (1^{re} Edition, Paris, Balland, 1970), 193 p.

⁸⁶¹ Le *kaf* est le nègre de l'océan Indien mais à La Réunion, le « *kaf* » est d'un emploi courant et s'entend en fonction du contexte alors que partout ailleurs l'usage de ce mot équivalait à une insulte.

⁸⁶² Gayatri Chakravorty Spivak, *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, traduit par Jérôme Vidal, Paris, Edition Amsterdam, 2009, 108 p.

⁸⁶³ Prosper Eve, *Le Bruit du silence. Parole des esclaves de Bourbon de la fin du XVII^e siècle au 20 décembre 1848*, Saint-André / Sainte-Clotilde de La Réunion, CRESOI / Océan Editions, 2010, 432 p. La mise au singulier des dits d'esclaves tels qu'ils sont transcrits dans les Archives ne peut être que le fait de l'historien qui s'autorise alors à être un porte-parole.

⁸⁶⁴ François Furet, *L'atelier de l'histoire*, Paris, Champs, Flammarion, 2007, p. 23.

⁸⁶⁵ *Idem*, p. 11.

⁸⁶⁶ Jacques Le Goff, *Le Monde de l'Education*, n° 281, mai 2000, p. 18.

⁸⁶⁷ Prosper Eve et Sudel Fuma, *Les lazarets à La Réunion – Entre histoires et Histoire*, avant-propos de Prosper Eve, p. 7-24. Le point mentionné se situe à la page 7.

⁸⁶⁸ Philippe Bessière, *Vingt Décembre : le jour où La Réunion se souvient...*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 97-111.

européennes dans un contexte colonial. L'option de traiter du terrain est disqualifiante et c'est pourquoi certains préfèrent écrire une histoire *comme si*⁸⁶⁹, comme s'il n'y avait pas de problème, ce qui les conduit à tous les travers de cette posture. Or malheureusement, le problème c'est l'historiographie, et il faut envisager comment remettre l'identité réunionnaise au centre de son histoire.

Il est logique que l'on se tourne vers la psychanalyse pour étudier une situation de domination ou un souvenir honteux parce qu'il faut aller au-delà des apparences et des conventions établies, remettre en cause les frontières entre l'histoire et l'officiel, aller chercher l'invisible sous terre ou dans l'obscurité⁸⁷⁰. Il faut supposer des mémoires refoulées, des archives dissimulées et se donner les moyens d'aller à leur recherche.

Au tournant du '150^e, l'île est entrée dans l'ère mémorielle. La mémoire se trouva légitimée et révéla nombre de problèmes touchant à l'histoire et à la citoyenneté. Le principal d'entre eux que révélait le slogan officiel « nés en 1848 » résidait dans cette exigence d'une citoyenneté sans mémoire. L'oubli du passé qui était requis par l'abolition, ainsi que l'a montré Myriam Cottias⁸⁷¹, avait été intériorisé. Mais la levée de l'interdit devait produire des effets qu'ont anticipés certains dirigeants politiques. D'un paysage mémoriel à l'autre, il n'est pas possible d'oublier le rôle des partis et de leurs chefs quand bien même les configurations sont différentes et les cartes redistribuées. La principale nouveauté, qui n'avait peut-être pas été clairement perçue par les protagonistes, était la fin de l'emprise du politique et de l'Etat sur la mémoire. Les conditions existaient pour la reconstitution d'une mémoire collective et pour une écriture autonome de l'histoire. Mais toute mémoire 'nouvelle' se construit au détriment des autres et il s'engage donc tout naturellement des débats autour d'enjeux de sélection et d'interprétation. C'est le jeu démocratique qui est un garant de l'authenticité de la mémoire. En conséquence, on ne peut comprendre les diatribes incessantes contre 'la guerre des mémoires' ou leur 'cloisonnement' que comme un interdit prononcé au profit d'un monopole, seul habilité à décréter une mémoire 'propre'. L'une des principales conséquences du 150^e fut la décision d'ériger des mémoriaux dans toutes les communes de l'île. Cette décision ne fut pas appliquée partout mais elle marqua un tournant important. Le 20 décembre 1998 fut inauguré à Saint-Denis un monument en hommage aux esclaves en présence du secrétaire d'Etat à l'outre-mer, Jean-Jack Queyranne. C'est le moment que choisit Paul Verges, nouvellement élu à la présidence de la Région, pour lancer sa question slogan qui deviendra l'antienne des partisans de la Maison des Civilisations et de l'Unité

⁸⁶⁹ Helene Deutsch, *Les 'comme si' et autres textes*, Paris, Seuil, 2007, p. 53-71.

⁸⁷⁰ A cet égard, *Le dernier métro*, de François Truffaut (1980 ; version DVD : MK2 éditions, 2004, 127 mn.) est pour moi un modèle du théâtre de l'histoire et de la topique du Sujet.

⁸⁷¹ Myriam Cottias, *La question noire – Histoire d'une construction nationale*, Paris, Bayard, 2007, p. 69.

Réunionnaise : « Où sont les sépultures des esclaves réunionnais ? »⁸⁷². Ce grand projet devait servir de sépulture alors que la Région gérée jusqu'en 2010 par l'Alliance de Paul Verges n'a pas engagé de programme archéologique ni même inventorié le patrimoine comme elle devait le faire.

S'il est **une page d'histoire** connue des Réunionnais, c'est bien celle rendant compte de l'abolition de l'esclavage à La Réunion. La figure du gouverneur de la République, Sarda-Garriga, y est bien évidemment associée et avec elle, plus que la force du verbe ou du geste, celle du texte de la loi dont il est porteur. Les tous premiers mots de sa proclamation sont d'ailleurs « Les décrets de la République française »⁸⁷³. Peu de temps après, l'état-civil attribuait un nom 'patronymique' à des affranchis qui n'avaient jusque-là qu'un prénom que leurs maîtres leur avaient donné⁸⁷⁴. Les anciens propriétaires, quant à eux, devaient recevoir une indemnisation de l'Etat. C'est ainsi que nulle faute n'était reprochée aux esclavagistes : les esclaves changeaient de maître et ils recevaient leur liberté comme un don généreux de la République française. Mais si la proclamation de Sarda ne contenait aucune explication historique ou juridique, elle abondait en références familiales. On peut reconstruire le roman familial qu'il propose aux esclaves pour leur fixer de nouveaux repères. Il se pose lui-même comme un père (« Vous m'appellez votre père ; et je vous aime comme mes enfants », l. 35) tandis que la République est la mère (« La République à ses enfants », l. 22). Il n'y a plus dans la colonie « qu'une seule famille » (l. 30) et qu'une seule fratrie dans la République (« Vos frères de France », l. 10). Ces explications ne prennent leur sens qu'en comparaison avec la situation précédente dans les plantations et sous le régime monarchique. Nous n'avons plus d'écrits pour étayer des analyses, mais la mémoire coloniale a toujours charrié ces explications. Avant 1848 donc, les esclaves n'avaient pas de familles ou plutôt ils auraient « été vendus par des pères indignes ». Ils étaient donc en quelque sorte des orphelins de l'Afrique ou de Madagascar, leur terre nourricière. Les maîtres qui les faisaient travailler dans les champs leur fournissaient par ailleurs une éducation et une religion pour sauver leur âme. Il en résulte qu'avec l'abolition, la République prend la place de l'Afrique et que Sarda-Garriga prend celle des anciens propriétaires. C'est la redistribution des rôles qui expliquerait l'abolition de l'esclavage et ceci n'est possible que grâce à un homme providentiel. Cette mise en scène est conçue pour permettre à la fois le changement des régimes économiques et juridiques (car les activités sucrières sont en plein essor) et une émancipation pacifique des esclaves. Les grands bénéficiaires furent les gros propriétaires qui purent

⁸⁷² « Un mémorial en hommage aux esclaves de La Réunion inauguré hier à Saint-Denis », *Témoignages* du 21-12-1998, p. 3 : A.R.K., XXIIIb-63.

⁸⁷³ Proclamation de Sarda-Garriga aux travailleurs le 20 décembre 1848 : A.D.R., 11M.

⁸⁷⁴ Sudel Fuma, *La mémoire du nom ou le nom image de l'homme : l'histoire des noms réunionnais d'hier à aujourd'hui à partir des registres spéciaux d'affranchis de 1848*, Saint-Denis, s.n., cartes et graphiques, décembre 1997, 2 t., 1573 p.

concentrer davantage leurs exploitations avec le passage brusque au salariat contraint. Mais elle impose une perversion des responsabilités et crée l'archétype du Cafre, éternel enfant qui doit être contrôlé par l'Eglise et par l'Etat. Les vrais parents des esclaves disparaissent dans le roman abolitionniste, leur existence ne doit plus être rappelée pour pouvoir intégrer la nouvelle famille française. Aussi le nom 'de famille', donné à l'issue de ce baptême républicain qu'est l'abolition, reste-t-il comme un signe d'une perversion historique.

L'abolition doit mettre une fin rédemptrice aux malheurs des noirs, c'est pourquoi la mémoire met en place par touches successives une réplique de la Fête de la Fédération sur la place du Gouvernement. Il fallait faire danser les affranchis devant le représentant de la nation au plus près de la rue de Paris. Mais cette scène est une invention participant de la reconstruction de la journée fatidique du 20 décembre 1848.

Georges Azéma, chroniqueur scrupuleux de l'époque, ne la mentionne pas. « *La Feuille hebdomadaire* ne parle pas d'une danse au Barachois, souvent évoquée à propos de la célèbre lithographie de Roussin représentant une telle scène. Par contre, Monseigneur Maupoint précise que ce jour-là les esclaves de Saint-Denis sont allés remettre un tableau à Sarda dans le salon de l'hôtel du gouverneur. Il n'y a pas eu de discours sur une place quelconque »⁸⁷⁵.

C'est une **officialisation de l'histoire** et cela correspond très exactement à un interdit d'histoire. Face à la violence de l'histoire, les esclaves ont été privés de tout repère et placés dans l'incapacité, après plusieurs générations, de pouvoir reconstituer la réalité historique. Cette position rappelle exactement celle décrite par Sophie de Mijolla-Mellor : « On ne peut imaginer une plus grande aliénation, au sens étymologique de la sortie de soi-même et de la dépendance à l'égard d'un étranger, que celle de cette situation qui, du fait de l'amnésie infantile, est le lot de tout sujet concernant son histoire. »⁸⁷⁶.

Le Vingt Décembre est un message énigmatique⁸⁷⁷ : il est le lieu de mémoire que se disputent les Réunionnais parce qu'il est un *kairos* d'origine mais il est en même temps le lieu de la perversion de l'histoire. Le masque qu'il faut mettre sur l'Etat français et toutes les personnes morales responsables de l'esclavage c'est celui de l'abolitionnisme.

Le mauvais maître devient le bon maître, substitution qui est celle du clivage et qui se reproduit autant de fois que nécessaire : ce n'est pas la France, c'est le roi ; ce n'est pas la gauche, c'est la droite (ainsi que l'a prétendu Lionel Jospin en 1998) ; ce n'est pas le catholicisme, ce sont des

⁸⁷⁵ Tristan Picrate, « Que s'est-il passé le 20 décembre 1848 à La Réunion ? », *Témoignages* des 19 et 20-12-1998, p. 9 : A.R.K., XXIII-b61.

⁸⁷⁶ Sophie de Mijolla-Mellor, *Penser la psychose – Une lecture de l'œuvre de Piera Aulagnier*, Paris, Dunod, 2006, p. 190.

⁸⁷⁷ Jean Laplanche, *Problématiques VI : L'après-coup*, Paris, PUF, 2006, p. 165-168.

mauvais missionnaires ; et ainsi de suite... A ce jeu, les responsabilités ne sont pas établies. La question de l'accès à l'histoire et la possibilité de son interprétation demeurent posées. C'est pour cette raison que les questions historiographiques débattues publiquement ont d'abord touché le rôle joué par les abolitionnistes.

La loi dite **loi Taubira** est inclassable pour les juristes et pour les historiens, elle est une loi d'après-coup. Les débats qu'elle a suscités suffisent à prouver qu'elle était nécessaire et que les politiques ont eu raison d'intervenir. Les réactions des populations concernées sont éclairantes à ce sujet. Mais ici, alors qu'une loi est censée résoudre un problème et mettre un terme à une discussion, c'est le contraire qui s'est passé.

L'unanimité des parlementaires cachait certainement une sous-estimation des questions soulevées dont ils pensaient se débarrasser à bons frais, ayant surtout pris garde que des réparations ne soient pas inscrites dans le texte. N'empêche qu'ils ont fait œuvre d'interprétation et qu'ils ont nommé le crime. Dès lors un pas important est fait vers la prise de conscience de ce passé et la nécessité de son historicisation. Car l'oubli du passé qui était recommandé ne s'était pas dissout dans le silence ni dans le folklore républicain, au contraire il s'était alourdi. Le crime silencieux était devenu intemporel et il ne profitait plus aux entrepreneurs du présent : il n'avait pas pu être aboli parce qu'il n'avait pas été nommé ; il était resté en souffrance. Quelque chose de l'histoire s'était mis en suspens et alors même que les détracteurs de cette loi soulignaient que trop de temps nous séparait des événements – par pudeur ou par rhétorique, le mot de prescription n'a pas été prononcé –, ils contribuaient par leurs excès médiatiques à les faire revivre dans l'après-coup. Pour nombre d'entre ceux qui s'alarmaient de la 'liberté pour l'histoire' (pauvre histoire, que de sophismes peut-on dire en ton nom !), l'esclavage était une découverte. L'anachronisme qu'ils dénonçaient n'était bien souvent que celui de leur long aveuglement.

L'après-coup est donc bien la traduction d'une énigme restée en latence, une interprétation « traductive du temps »⁸⁷⁸. C'est véritablement à partir de ce moment que commence une temporalité d'adulte. Autant la mémoire est un océan qui ne se laisse jamais capter et qu'on n'aura jamais fini de sonder⁸⁷⁹, autant l'après-coup est un mécanisme si remarquable qu'il signe aussitôt la présence du Sujet et sa mise au travail.

C'est autour de ce *kairos*, si l'on arrive à l'interpréter, que l'on peut reconstituer le moment originaire et suivre le cheminement identitaire qui précède nécessairement la réappropriation de l'histoire. Selon Jean Laplanche⁸⁸⁰, la temporalité subjective commence à partir de ce moment de

⁸⁷⁸ Jean Laplanche, *Problématiques VI : L'après-coup*, Paris, PUF, 2006, p. 11.

⁸⁷⁹ Philippe Bessière, « La mémoire de l'esclavage à l'île de La Réunion », communication pour le colloque *Diaspora ek créolité : konverzans ek diverzans* tenu à l'île Maurice en février 2008 à l'initiative de Bannzil Kréol et Tadia Society, 26 p., à paraître : A.R.K. VI-36.

⁸⁸⁰ Jean Laplanche, *Problématiques VI : L'après-coup*, Paris, Quadrige PUF, 2006, 172 p.

l'après-coup, ce qui suppose nécessairement qu'avant cela le Sujet était en latence, prisonnier de la temporalité d'un autre. Au moment crucial de la commémoration du 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage à La Réunion, le questionnement se porte nécessairement sur l'énigme de l'abolition de l'esclavage comme une naissance ('élevant' à la citoyenneté) qui était la version officielle de l'histoire. Il y a retournement sur le passé concerné, mais très vite, quand l'énigme est percée, succède une relation narcissique du fait d'une certitude irrésistible de posséder une histoire héroïque. L'ancêtre stigmatisé devenait soudain merveilleux et tout puissant. C'est animé de cette certitude qu'est mobilisée la volonté nouvelle du 'retour aux sources'. Cette exploration du passé apporte de nouveaux éléments mais elle est décevante en comparaison des attentes initiales, l'effort de recherche doit donc se porter sur ce passé qui reste à affronter, celui de l'esclavage dans l'île. De cette confrontation va ressortir un Moi historique largement forgé autour de la définition d'un patrimoine.

Restera ensuite à construire un idéal pouvant fonctionner comme projet et comme système de références dans l'environnement mondial tel qu'il est : c'est simultanément le Surmoi qui se développe dans cette épreuve. A ce moment le Sujet est donc constitué et son histoire pourrait s'arrêter là s'il n'éprouvait pas le besoin d'une identité narrative lui assurant une emprise sur son territoire. Une histoire subjective nouvelle et une confrontation avec les autres points de vue sont possibles.
